



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil municipal  
du 8 février 2011**

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

**Présents** : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SARRAZIN 2<sup>ème</sup> adjointe, M. COTTEREAU 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme THIRARD 5<sup>ème</sup> adjointe, M. PELLETIER 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme SALIN 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme RICHE 8<sup>ème</sup> adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

**Absents représentés** : M. CAILLARD 3<sup>ème</sup> adjoint (pouvoir à Mme HUET-CAILLARD), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. MONACO (pouvoir à Mme SALIN), Melle WALUSINSKI (pouvoir à M. MASSON).

**Absents non représentés** : Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

**Secrétaire de séance** : Mme PILON.

---

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal et constaté que le quorum était atteint, monsieur le maire annonce la démission du Conseil municipal de monsieur DEBAT André qu'il remercie pour son assiduité et sa participation active aux séances du Conseil municipal ainsi qu'aux travaux des commissions municipales dont il était membre.

Les personnes suivantes de la liste « *Brou Demain* » *Une équipe proche de vous*, ont été contactées dans l'ordre pour lui succéder et madame SCHEFFER Marie-Thérèse a accepté de le remplacer au sein du Conseil et des commissions. Elle sera convoquée et installée lors du prochain Conseil municipal.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

## **I - Vote des taux des trois taxes directes locales**

Chaque exercice le Conseil municipal délibère sur les taux communaux des taxes directes locales : taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil municipal du 15 décembre 2010, l'objectif d'atteindre une baisse uniforme de près de 10 % des impôts locaux sur les prochaines années pour développer l'attractivité auprès de nouveaux habitants potentiels de notre commune est maintenu. Après une pause en 2009 et une reprise du processus en 2010, il est proposé de poursuivre l'allègement des taux des impôts locaux en appliquant une baisse de 1 % pour 2011.

Monsieur MASSON insiste sur le principe bénéfique de la baisse des taux d'impositions qu'il pense attractif pour de potentiels nouveaux habitants de la commune. Il rappelle ainsi l'objectif de la municipalité de favoriser l'augmentation de la population pour atteindre 4.000 à 5.000 habitants, malgré les résultats décevants du dernier recensement qui cependant ne prennent pas en compte le nouveau lotissement des Jardins de Villoseau.

Cette diminution est également destinée à consolider le pouvoir d'achat des broutains. La municipalité ne souhaitant pas alourdir les charges supportées par les ménages.

Cette baisse donne les taux suivants pour l'exercice 2011 :

Taxe d'habitation	12,88 %	13,01 % en 2010
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,44 %	22,67 % en 2010
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,78 %	35,13 % en 2010

Monsieur KIBLOFF précise que ces taux communaux sont inférieurs aux taux moyens départementaux. Monsieur MASSON en donne alors lecture pour appuyer ses propos.

- ✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de baisser les taux des trois taxes directes locales de 1 % et vote les taux des trois taxes directes locales comme proposées par monsieur le maire.

## II - Subventions aux associations

Monsieur MASSON aborde ensuite le deuxième point à l'ordre du jour qui concerne les subventions proposées, pour l'année 2011, par la commission des finances aux associations locales et aux associations départementales et nationales qui interviennent sur la commune. Il rappelle le processus de décision qui débute par un dossier transmis à chaque association, puis les demandes reçues font l'objet d'un contrôle et d'une étude préalable en mairie avant d'être soumises à la commission des finances. Une enveloppe est prévue pour satisfaire des demandes de subventions exceptionnelles en cours d'année.

Chaque conseiller a reçu avec sa convocation l'ensemble des propositions, représentant un montant total de : 66.043,71 €uros, que monsieur KIBLOFF reprend dans le détail en apportant des éclaircissements sur quelques points particuliers :

<b>ABCD (Atelier de Broderie, Couture, Dentelle)</b>	100,00 €
<b>ASSOCIATION BROU CREATION</b>	100,00 €
<b>ASSOCIATION COTE JEU-NOUS (C J N)</b>	400,00 €
<b>HARMONIE, ETINCELLES, SHOW MUSIC BAND (H E S M B)</b>	5.300,00 €
<b>AMICALE DES A C P G R DE 1939 – 1945 DE BROU</b>	200,00 €
<b>ASSOCIATION FAMILLES RURALES (A F R)</b>	100,00 €
<b>AL P A P (Association Loisirs pour les Personnes Agées et le Personnel de l'EHPAD – Maison de Retraite)</b>	180,00 €
<b>ASSOCIATION DES HOSPITALIERS RETRAITES DE BROU (A H R B)</b>	500,00 €
<b>ASSOCIATION A D M R ILLIERS / BROU</b>	260,00 €
<b>V M E H (Visites de Malades en Etablissements Hospitaliers)</b>	230,00 €
<b>BROU ASSOCIATION JEUNESSE ESPOIR (B A J E)</b>	200,00 €
<b>SECOURS CATHOLIQUE DE BROU</b>	200,00 €
<b>ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BROU</b>	370,00 €
<b>NOUVELLE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BROU</b>	3.000,00 €
<b>ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE BROU</b>	310,00 €
<b>(Retraites et vacations)</b>	6.893,71 €
<b>ASSOCIATION BROUTAINNE DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES (A B P E E P)</b>	280,00 €
<b>ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (A P E L Saint-Paul)</b>	280,00 €
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE Jules Verne</b>	680,00 €
<b>ASSOCIATION DES AMIS DES JUMELAGES DU CANTON DE BROU</b>	2.300,00 €
<b>CLUB LA SOURIS DE BROU</b>	300,00 €
<b>CLUB DU TEMPS LIBRE</b>	400,00 €
<b>C O S DES EMPLOYES COMMUNAUX</b>	2.000,00 €
<b>CLUB DE SCRABBLE DE BROU</b>	150,00 €
<b>LE C A P (Loisir Ensemble Culture Art et Patrimoine)</b>	200,00 €
<b>GHOST TREADERS MUSEUM</b>	200,00 €

<b>ETOILE DE BROU</b>	28.000,00 €
<b>ASSOCIATION BROUTAINNE DE SWIN (A B S)</b>	720,00 €
<b>MOTO-CLUB DE BROU</b>	3.000,00 €
(Grand Prix de France de Moto-Cross – Catégorie Side Car)	500,00 €
<b>YACHTING CLUB DE BROU</b>	400,00 €
<b>LES AILES BROUTAINES (Club d'aéromodélisme)</b>	300,00 €
<b>TEAM BAIRE PECHE BROU</b>	200,00 €
<b>U C I A DE BROU</b>	2.000,00 €

<b>DEPANN'EMPLOI (Association intermédiaire)</b>	300,00 €
<b>LE SOUVENIR FRANÇAIS (Section BROU / CLOYES-SUR-LE-LOIR)</b>	60,00 €
<b>SECTION DES A C P G / C A T M / T O E / V E U V E S / P C T (Canton de BROU)</b>	60,00 €
<b>ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (Comité de l'Eure-et-Loir)</b>	250,00 €
<b>C I D F F 28 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)</b>	1.200,00 €
<b>ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR</b>	2.000,00 €
<b>CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE CHATEAUDUN (BANQUE ALIMENTAIRE DE BROU)</b>	900,00 €
<b>COMITE LOCAL DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE CHATEAUDUN</b>	220,00 €
<b>CROIX ROUGE FRANCAISE (Délégation locale de l'arrondissement de Châteaudun)</b>	150,00 €
<b>GROUPEMENT DES CLUBS 3<sup>ème</sup> AGE CANTONS BROU – AUTHON</b>	300,00 €
<b>UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DE LA REGION DUNOISE</b>	100,00 €
<b>COMICE AGRICOLE DU PERCHE ET DU DUNOIS</b>	150,00 €
<b>CLUB C I E L (Club d'Investigation des Etoiles et de la Lune)</b>	100,00 €

- Association **L E C A P** : subvention identique à l'année précédente malgré une demande plus élevée. La commune interviendra pour aider ponctuellement cette association sur des activités culturelles brotaines.
- Association **Ghost Treaders Muséum** : idem.
- Association "**Les Amis du Cheval**" : pas de subvention attribuée en 2011, mais de nombreux travaux seront exécutés par la mairie pour remettre le centre équestre aux normes.
- Association **Badbrou** : pas de subvention ; Dans l'attente de la localisation du siège social sur Brou et de l'intégration au sein de l'Etoile de Brou.
- Association **Saint Vincent de Paul (Banque alimentaire) et Restaurants du coeur** : subvention augmentée du loyer des locaux occupés qui ont fait l'objet d'une rénovation en 2010.
- La reconduction de la subvention de 100 €uros accordée au **Club C.I.E.L.** (Club d'astronomie de la région dunoise) qui organisera une soirée d'observation du ciel et des étoiles dans le parc du Bief de la commune à partir de 20 heures, le vendredi 11 mars ou le samedi 12 mars 2011 (report au samedi si les conditions météo sont mauvaises le vendredi).
- Une subvention spéciale de 3.500 €uros pour l'organisation du grand départ du 10<sup>ème</sup> Tour d'Eure-et-Loir Cycliste du vendredi 10 juin 2011.

Un courrier sera envoyé à chacune des associations comme chaque année pour leur indiquer le montant de la subvention accordée, courrier qui insistera sur l'obligation pour les associations de reprendre le logo de la ville dans leur communication (affiches, flyers, annonces etc ...).

✓ Avis favorable à l'unanimité.

### III - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention

Monsieur le maire rappelle que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure une convention avec chaque association qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 €uros, afin de préciser les conditions d'utilisation des sommes allouées à celles-ci.

Cette mesure concerne la subvention versée à l'Etoile de Brou.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose, il est souhaitable que la commune conclue une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale versée pour une dépense bien précise.

Sont concernées : l'Association des Anciens Sapeurs Pompiers de Brou – la Nouvelle Amicale des Sapeurs Pompiers de Brou – l'Harmonie, Etincelles, Show Music Band (H E S M B) – l'Association Broutaine de Swin (ABS).

✓ Avis favorable à l'unanimité pour autoriser le maire à signer les conventions.

## IV - Budget primitif 2011 de la commune

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur KIBLOFF, adjoint aux finances, pour présenter le projet de budget primitif de l'exercice 2011 arrêté lors de la commission des finances du 26 janvier dernier où plusieurs solutions ont été envisagées pour équilibrer ce document.

En effet comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dotations de l'Etat n'augmentent pas pour l'exercice 2011 et les subventions prévues pour aider aux investissements sont loin d'être acquises. La commission des finances a choisi de reprendre dès le budget primitif les résultats 2010, sans attendre le vote du compte administratif et du budget supplémentaire. Les ajustements qui s'avéraient nécessaires en fin d'exercice, précise Monsieur MASSON, seront réalisés sous forme de virements de crédits ou de décisions modificatives.

Au final presque toutes les opérations de travaux envisagées lors de la commission des travaux préparatoires ont été inscrites au budget.

Le projet de budget se présente ainsi :

### Section de fonctionnement – Dépenses = 3.550.851,00 €

▪ Chapitre D 011	Charges à caractère général	999.800,00 €
▪ Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1.525.500,00 €
▪ Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	250.000,00 €
▪ Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	138.000,00 €
▪ Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	427.251,00 €
▪ Chapitre D 66	Charges financières	169.300,00 €
▪ Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	41.000,00 €

### Section de fonctionnement – Recettes = 3.550.851,00 €

▪ Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	209.351,00 €
▪ Chapitre R 013	Atténuations de charges	20.000,00 €
▪ Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes	531.500,00 €
▪ Chapitre R 73	Impôts et taxes	1.676.000,00 €
▪ Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	949.000,00 €
▪ Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	145.000,00 €
▪ Chapitre R 77	Produits exceptionnels	20.000,00 €

### Section investissement – Dépenses = 2.106.000,00 €

	Restes à réaliser 2010 .....	662.000,00 €
▪ Chapitre 16	Emprunts et dettes .....	640.000,00 €
▪ Chapitre 20	Immobilisations incorporelles .....	16.000,00 €
	Subventions d'équipement versées	9.000 €
	Concession du logiciel mairie	7.000 €
▪ Chapitre 21	Immobilisations corporelles .....	209.000,00 €
	<b>Acquisition immeuble</b>	
	Acquisitions foncières	100.000 €

### Acquisition véhicules et matériels

Véhicule directeur services techniques	7.000 €uros
Fourgon nacelle	33.000 €uros
Camion benne	21.000 €uros
Tables, chaises, bancs, poubelles, barrières	10.000 €uros
Jeux camping	4.000 €uros
Tondeuse	2.000 €uros
Remorque basculante	3.000 €uros
Matériels parc de loisirs	5.000 €uros
Buts football	2.000 €uros
Informatique mairie	2.000 €uros
Matériels atelier	5.000 €uros
Filtre à sable piscine	15.000 €uros

- Chapitres 21 et 23 Immobilisations corporelles et en cours ..... 579.000,00 €uros

### Voirie et réseaux

Voirie communale 2011 y compris piste East-Preston et rue des Changes	140.000 €uros
Eclairage public	59.000 €uros

### Bâtiments

Couverture de l'église – deuxième tranche	237.000 €uros
Ravalement bibliothèque – office tourisme inter.	101.000 €uros
Fenêtres SIBBYG	12.000 €uros
Fenêtres Trésorerie	10.000 €uros
Etanchéité terrasse PMI	20.000 €uros

## Section investissement – Recettes = 2.106.000,00 €uros

- Chapitre 021 Report résultat 2010 ..... 277.195,00 €uros
- Chapitre 024 Restes à réaliser 2010 ..... 412.000,00 €uros
- Chapitre 10222 Virement de la section de fonctionnement ..... 250.000,00 €uros
- Chapitre 13 Produits des cessions ..... 150.000,00 €uros
- FC TVA ..... 225.000,00 €uros
- Subventions d'équipement ..... 218.805,00 €uros

### FDAiC (78.400 €uros)

Voirie 2011	28.900 €uros
Deuxième tranche – couverture de l'église	15.000 €uros
Ravalement bâtiment office tourisme intercom.	25.200 €uros
Etanchéité toiture PMI	5.000 €uros
Rénovation centre équestre	4.300 €uros

### DETR (55.800 €uros)

Toiture église	39.000 €uros
Ravalement bibliothèque – office tourisme inter.	16.800 €uros

### SDE

Eclairage public	24.600 €uros
------------------	--------------

### Enveloppes parlementaires (30.000 €uros)

Ravalement bibliothèque – OTI (M. Vigier)	15.000 €uros
Piste East Preston (M. de Montgolfier)	5.000 €uros
Rue des Changes (M. Billard)	5.000 €uros
Rue des Changes (M. Cornu)	5.000 €uros

### Divers

Travaux sur l'église	30.005 €uros
----------------------	--------------

- Chapitre 16 Emprunt travaux 2011 ..... 435.000,00 €uros
- Chapitre 28 Amortissements des immobilisations ..... 138.000,00 €uros

Monsieur KIBLOFF donne quelques informations concernant :

- Chapitre 012 (frais de personnel) en augmentation comme prévu au débat d'orientation budgétaire, en fonction de la pérennisation de deux contrats d'aide à l'emploi et de l'embauche d'un nouvel employé, également pompier, aux espaces verts.
- Le dossier de la nouvelle gendarmerie dont l'impact budgétaire débute sur cet exercice avec le paiement d'un trimestre de la redevance compensée par un trimestre de loyer de la gendarmerie et du versement par les communes partenaires de leur participation sur la même période.
- L'aménagement des crédits prévus en investissement au titre de la voirie communale compte tenu des dossiers que le service d'aides aux communes du département envisage de retenir.
- Le report des travaux de toiture de la salle Valadier à l'année prochaine.
- Le projet de faire appel à une souscription, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, pour récolter des fonds destinés à aider au financement des travaux de rénovation de l'église.

Monsieur MASSON profite que monsieur KIBLOFF aborde les recettes d'investissement pour remercier monsieur Philippe VIGIER qui a obtenu, sur son enveloppe parlementaire, une subvention de 15.000 Euros au profit de la commune de Brou pour le financement des travaux de ravalement du bâtiment abritant des salles communales, la bibliothèque et l'office de tourisme.

✓ Le budget primitif de l'exercice 2011 est adopté chapitre par chapitre à l'unanimité.

## **V - Loyers : Restaurants du cœur et Banque alimentaire**

Monsieur le maire rappelle les travaux réalisés dans les locaux situés près de la Trésorerie occupés par les Restaurants du cœur. Ces aménagements ont permis également de dégager des locaux pour la Banque alimentaire, précédemment hébergée dans le garage du bâtiment ABCD, rue du Perche.

Compte tenu des travaux réalisés, la commission des finances a estimé légitime de réévaluer le loyer des Restos du cœur et par souci d'équité de fixer un loyer pour la Banque alimentaire.

Monsieur MASSON précise qu'il s'agit de loyers de principe puisque la subvention accordée par la commune à chacune des associations fait plus que de les compenser.

Le sujet discuté lors de la commission des finances du 26 janvier dernier a permis de déterminer les montants de loyers suivants que Monsieur le maire propose au vote des conseillers municipaux :

- Restaurants du cœur = 100 Euros mensuels pour 61.50 mètres carrés
- Banque alimentaire = 65 Euros mensuels pour 40 mètres carrés

- Monsieur BLONDEAU trouve les montants demandés un peu élevés pour des associations caritatives.
- Monsieur MASSON lui répond, comme il l'a expliqué en présentation, que la subvention versée compense largement le loyer demandé et que d'importants travaux ont été réalisés par la mairie.

✓ Avis favorable à l'unanimité, moins l'abstention de monsieur BLONDEAU.

## **VI - Garanties d'emprunts**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la S.A. Eure-et-Loir Habitat envisage de financer son projet de logements 27 rue de Châteaudun à l'aide de deux prêts :

- Le premier de 549.000 Euros, sous forme d'un prêt locatif à usage social (PLUS), remboursable sur quarante ans.
- Le second de 222.000 Euros, sous forme d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), remboursable sur quarante ans également.

La S.A. Eure-et-Loir Habitat sollicite la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement de ces prêts.

Après avoir donné au Conseil lecture d'une information de la Caisse des dépôts qui précise que la garantie des prêts sur fonds d'épargne est nécessaire en raison de la nature de la ressource prêtée dont la Caisse des dépôts est garante vis-à-vis de l'Etat et des épargnants, mais que cette garantie n'est absolument pas liée à une notion de risque bancaire, monsieur le maire sollicite l'avis du Conseil.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

## INFORMATIONS DIVERSES

☞ **Monsieur le maire donne communication :**

- d'un courrier du 20 décembre 2010 de l'Association Régionale du Fleurissement (ARF Centre) concernant le maintien de la classification « une fleur » de la commune et informant que le jury a apprécié le travail de qualité effectué par les jardiniers et prend bonne note de tous les efforts faits.
- d'un courrier de remerciement du 7 janvier 2011 du président de la Société de Pêche de la Région de Brou relatif à la signature de la « convention du droit de pêche au parc de loisirs ».
- d'un courrier de remerciement du 13 janvier 2011 des Archers de l'Etoile de Brou pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de : 750 €uros qui a permis l'achat de deux filets de protection nécessaires aux séances d'entraînement ainsi que lors des concours organisés dans la salle des sports.
- de nombreux remerciements reçus pour les bons cadeaux offerts conjointement par le C C A S et la mairie aux personnes de la commune âgées de soixante dix ans et plus.
- de divers messages de vœux reçus à l'occasion de la nouvelle année.

## TOUR DE TABLE

- **Monsieur BLONDEAU** demande qu'il soit procédé à la pose de pièges à chenilles processionnaires dans les pins.
- **Madame SALIN** rend compte de l'élection du nouveau Conseil municipal jeunes dont l'installation officielle aura lieu vendredi de cette semaine.
- **Monsieur COTTEREAU** rappelle la soirée Country de samedi soir prochain et signale des arbres creux à la base de loisirs.

---

Fin de séance : 22 heures 25